

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2401

présenté par

M. Leseul, Mme Battistel, Mme Godard, M. Emmanuel Grégoire, Mme Karamanli, M. Lhardit, Mme Mercier, Mme Dombre Coste, M. Oberti, Mme Rossi, Mme Thomin, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, M. Baumel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, M. Gokel, Mme Got, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Keloua Hachi, M. Naillet, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Récalde, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 4 BIS A

À l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« énergétique »,

insérer les mots :

« pour la rénovation d'éclairage public dans le cadre de marchés de travaux mentionnés à l'article L1111-2 du code de la commande publique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés a pour objet d'étendre le périmètre des marchés globaux de performance énergétique à paiement différé (« MGPEPD ») aux opérations de rénovation d'un parc d'éclairage public.

L'éclairage public est le deuxième poste de consommation énergétique des communes, représente presque un tiers de leurs dépenses d'électricité et donc une partie substantielle de leurs dépenses de fonctionnement.

Or, l'année 2025 a marqué la fin de l'éligibilité des dossiers de rénovation de l'éclairage public au Fonds Vert et la forte diminution des forfaits de certificats d'économie d'énergie, qui abaissaient le coût de ces opérations. Cela a pour conséquence d'augmenter significativement le reste à charge pour les collectivités, jusqu'à en exclure financièrement celles qui pourtant en ont le plus besoin.

Dans un contexte budgétaire fortement dégradé pour celles-ci (-2,2 milliards d'€, dont 150 millions d'€ de baisse de DSIL), cette extension des MGPEPD à l'éclairage public leur permettrait de faire financer des travaux allégeant leur facture énergétique et assainissant durablement leurs finances par la rénovation du parc existant.